



France Jamet

Conseillère régionale

Présidente du Groupe FN/RBM

SEANCE PLENIERE DU 26 MAI 2016

Amendement déposé par le groupe FN / RBM et présenté par France Jamet

RAPPORT N°2016/AP-MAI/08

AGENCE REGIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

AFFECTATION PROVISIONNELLE A LA SPL ARPE

AMENDEMENT

L'ARTICLE UN et l'ARTICLE DEUX sont supprimés.

Exposé des motifs :

Afin de prévenir toute dérive césariste de l'institution régionale, il convient de ne pas supprimer les délégations d'attributions à la commission permanente pour l'approbation des contrats de prestations intégrées en les confiant à la seule Présidente du Conseil régional.